

Troyes, le 15 septembre 2011

L'inspecteur d'académie

à

Mesdames et Messieurs les
enseignants des écoles primaires et
élémentaires

S/c Mesdames et Messieurs les
directeurs

S/c Mesdames et Messieurs les
inspecteurs de circonscription

IANA

Objet : Organisation de l'enseignement des langues à l'école en 2011-2012

Affaire suivie par
Sophie Battelier

Téléphone
03.25.76.22.62
Fax
03.25.76.71.57
Mél

Sophie.battelier@ac-reims.fr

30, rue Mitantier B.P. 371
10025 Troyes Cedex

L'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire demeure en cette rentrée 2011 une priorité pour notre département.

En effet, si les progrès enregistrés depuis 3 ans ont permis à un nombre croissant d'élèves de maîtriser le niveau A1 en fin d'école primaire, trop d'élèves de CE1 sont encore privés d'enseignement linguistique.

Je souhaite donc réaffirmer la priorité donnée à l'enseignement des langues vivantes dans notre département au cycle 2, en mettant l'accent dès le CP, pour une première initiation, et en maternelle, pour une sensibilisation aux sonorités de la langue, tout en consolidant les acquis au cycle 3.

Afin de vous aider dans votre démarche, il m'apparaît utile de préciser les différentes situations auxquelles vous pourriez être confrontés et, en regard, les modalités de prise en charge qu'il convient de mettre en œuvre :

- d'une manière générale, l'enseignement linguistique est dispensé du CP au CM2 par les enseignants du premier degré dans le cadre de leur service dans la classe ou par échanges de services. Ces échanges peuvent être organisés entre enseignants de maternelle et d'élémentaire pour en faire bénéficier un maximum d'élèves.

- les enseignants nommés sur un poste fléché assurent cet enseignement, dans leur propre classe et dans une autre classe, dans le cadre d'échanges de service.

- les enseignants titularisés depuis 2007 et les professeurs fonctionnaires stagiaires (PFS) sont tenus de dispenser l'enseignement de la langue vivante étrangère dans leur propre classe, et ce même s'ils sont sur des temps fractionnés.

Je crois nécessaire de rappeler que l'enseignement des langues doit respecter la structure des classes, y compris dans le cadre d'échanges de service entre classes à plusieurs niveaux, ce qui exclut l'organisation de dédoublements.

J'insiste sur le fait que les interventions des personnels itinérants, professeurs du second degré et intervenants extérieurs doivent être assurées, en présence et sous la responsabilité du maître de la classe. Il convient dans ce cas de prévoir des modalités de prise en charge qui implique l'enseignant titulaire de la classe comme par exemple, une alternance hebdomadaire d'une heure donnée par l'intervenant et d'une demi-heure par le titulaire.

J'invite celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient consolider leurs compétences linguistiques à participer aux stages programmés dans le cadre de la formation continue et à solliciter l'appui de Sophie Battelier, conseillère pédagogique départementale en langues vivantes (sophie.battelier@ac-reims.fr, 03 25 76 71 57).

Les équipes pédagogiques trouveront intérêt à utiliser l'outil académique de validation des acquis du niveau A1 (disponible sur le site de l'inspection académique de l'Aube à l'adresse <http://wheb.ac-reims.fr/ia10/?-langues-vivantes-etrangeres> sous la rubrique « Evaluer ») et à se référer, pour l'évaluation et la validation progressive des compétences du socle commun, aux documents mis en ligne sur le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/>).

Enfin, je rappelle que l'usage des outils numériques est à privilégier partout où les équipements le permettent afin de renforcer les compétences orales. Les actions d'ouverture européenne et internationale proposées notamment sur le site <http://www.etwinning.net/> constituent autant d'occasions utiles à l'entraînement à l'écoute et à l'expression orale des élèves.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour poursuivre l'effort engagé dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire et vous remercie par avance.

L'inspecteur d'académie,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Clément', with a stylized flourish at the end.

Serge Clément

